



## Groupe thématique Finances Locales : Lettre d'information n°8 - 31 Octobre 2020

### SOMMAIRE

- 1) Crise Covid et PLF 2021
- 2) Sujets récurrents: financement des transports, du RSA et comptabilité COVID
- 3) Réforme de la fiscalité
- 4) Rapports et outils utiles

#### 1) Crise Covid et PLF 2021

##### **Réponses financières à la Crise Covid**

###### **DMTO : 40 départements toucheront les avances remboursables en 2020**

Contrairement aux estimations de la loi de finance rectificative 3, les avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les départements ne représenteront qu'environ 400 millions d'euros en 2020, selon un arrêté paru ce 6 octobre. Seulement 40 départements en ont fait la demande.

<https://www.lagazettedescommunes.com/699466/dmto-40-departements-toucheront-les-avance-s-remboursables-en-2020/>

###### **Pas plus de 2.500 communes bénéficieraient du "filet de sécurité" pour leurs finances**

L'État ne devrait déboursier que 230 à 250 millions d'euros pour aider les communes et intercommunalités dont les recettes fiscales et domaniales sont durement affectées par la crise. Loin du plafond de 750 millions d'euros qui avait été évoqué au printemps.

<https://www.banquedesterritoires.fr/pas-plus-de-2500-communes-beneficieraient-du-filet-de-secu-rite-pour-leurs-finances>

###### **Dégrèvement de CFE pour les secteurs en crise : affluence de délibérations**

Près de 190 communes et plus de 460 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont décidé d'accorder pour 2020 un "dégrèvement exceptionnel" de cotisation foncière des entreprises (CFE) aux acteurs économiques de leurs territoires dont l'activité est gravement touchée par la crise du coronavirus.

<https://www.banquedesterritoires.fr/degrevement-de-cfe-pour-les-secteurs-en-crise-affluence-de-deliberations>

##### **PLF 2021**

###### **Première partie du PLF 2021 : un amendement de dernière minute rabote la TVA des départements et intercommunalités**

Avec le rebond de l'économie, estimé à 8% l'an prochain, les recettes de TVA pourraient augmenter de 10% entre 2020 et 2021. Le montant de la compensation versée aux collectivités qui, en l'état des règles actuelles, prend en compte l'évolution de la TVA de l'année précédente, augmenterait d'autant. Par exemple, la compensation versée aux départements passerait de 15,25 milliards d'euros en 2021 à "16,3 ou 16,4 milliards d'euros" en 2022, selon le ministre en



charge des Comptes publics. "Une hausse de 10% plutôt que de 2,8% – comme c'est le cas en moyenne pour les recettes de TVA – crée un effet d'aubaine", a estimé Olivier Dussopt.

Pour éviter cela, le gouvernement a prévu d'actualiser le mode de calcul de la compensation doit être accordée aux départements et aux établissements publics de coopération intercommunale. Les structures concernées bénéficieront de la dynamique de la TVA "observée durant l'année en cours" et non plus avec un retard d'un an.

<https://www.banquedesterritoires.fr/premiere-partie-du-plf-2021-un-amendement-de-derniere-minute-rabote-la-tva-des-departements>

### **André Laignel : “Le PLF est calamiteux pour les collectivités”**

Le président du Comité des finances locales n'est pas tendre avec le PLF pour 2021 qui acte selon lui un recul des libertés locales et la poursuite du rationnement des dotations : *“Sous Hollande, nous avons subi une baisse de moyens importante, mais sous Macron, cette baisse s'accompagne d'une baisse de liberté. Nous voyons actuellement un changement de nature des relations État-collectivités vers une recentralisation financière massive plus importante avant qu'avant 1981 et particulièrement durant ces trois dernières années”* Comme depuis trois ans, *“les communes et intercommunalités verront leur montant de dotation forfaitaire baisser en 2021”* ajoute-t-il.

<https://www.lagazettedescommunes.com/698688/andre-laignel-le-plf-2021-est-calamiteux-pour-les-collectivites/>

### **Le PLF 2021 sauvegarde, temporairement, la péréquation**

Entre une neutralisation des indicateurs financiers bouleversés par la suppression de la taxe d'habitation et leur révision plus profonde, le PLF 2021 tranche dans l'immédiat pour la première option.

<https://www.lagazettedescommunes.com/703687/le-projet-de-loi-de-finances-pour-2021-neutralise-les-indicateurs-financiers/?abo=1>

## **2) Sujets récurrents: financement des transports, du rsa et comptabilité covid**

### **La gratuité des transports publics, coûte que coûte**

Un nombre croissant de collectivités sont passées à la gratuité des transports publics et d'autres devraient bientôt les rejoindre suite aux engagements de nouveaux élus lors des élections municipales 2020. L'enjeu n'est pas le même dans toutes les collectivités : renoncer à des recettes qui représentent moins de 10% des dépenses de fonctionnement n'est pas la même chose que quand elles atteignent 32%, ce qui est la moyenne en France. **En moyenne, le budget des transports repose pour un tiers de la billetterie, un tiers du versement mobilité et un tiers du budget principal.**

Autre enjeu : l'adoption de la mesure au niveau intercommunal, compétent en matière de transports. Un exemple : Rouen Métropole teste la gratuité le samedi pour un coût financier de 1,5 millions d'euros. La gratuité peut être mise en place progressivement, être totale ou partielle (certains jours, certains publics, certaines conditions de revenus, etc.). Comme le précise Louis



Megeyre, président du GART, *“la gratuité est un vrai choix politique. Nous prévenons seulement les élus en leur disant qu’il est difficile de revenir en arrière après avoir fait ce choix, et qu’il faut*

*aussi préparer les investissements de demain, pour étoffer l’offre et améliorer la qualité de service”.*

Objectifs poursuivis par de telles mesures : redonner du pouvoir d’achat aux ménages, faire de la redistribution sociale, lutter contre les émissions de CO2, redynamiser les centre-villes, etc. Concernant l’impact sur la circulation en voiture, celui-ci est difficile à estimer : la gratuité seule ne réduirait pas la part modale de la voiture individuelle mais celles de la marche et du vélo. *“Comme la voiture représente toujours un coût plus élevé que les transports collectifs, le critère du prix n’est logiquement pas un critère déterminant pour abandonner sa voiture”* contrairement à l’amélioration de la qualité de l’offre.

<https://www.lagazettedescommunes.com/695774/la-gratuite-des-transport-publics-coute-que-coute/>

### **Le RSA fait vaciller les finances départementales**

Avec la crise sanitaire, le chômage explose (potentiellement 9.7% en 2021 selon l’insee), comme le nombre des bénéficiaires du RSA. Les départements, qui financent la moitié de cette allocation, voient leur équilibre budgétaire menacé également par la baisse des DMTO et souhaitent avancer sur une réforme du financement du RSA.

L’ADF a sollicité l’aide de l’Etat pour une prise en charge automatique des dépenses de RSA au-delà d’une augmentation de +5% (-25% d’augmentation en 2008). Sans succès pour le moment.

De plus, les départements attendent de l’Etat qu’il compense, les revalorisations qu’il décide. Sur ce point, les départements ont gagné une bataille cet été. Le Calvados, l’Orne et la Manche ont **fait condamner l’Etat, en première instance, à payer les hausses du RSA du quinquennat Hollande**. En cinq ans, le montant de l’allocation avait augmenté de 10 %, hors inflation, sans que l’Etat ne compense les collectivités. Contraire au CGI, selon le TA de Paris. L’Etat s’est défendu en expliquant qu’il y avait eu les accords de Matignon de 2013, avec le relèvement du taux plafond des DMTO de 3,8 à 4,5 % et la mise à la disposition des départements d’une large part des frais de gestion du foncier bâti. Le gouvernement devrait faire appel devant le Conseil d’Etat, au vu de l’importance de la somme.

Certains départements, notamment ceux de gauche, poussent pour **renationaliser** le financement de l’allocation. Six départements auraient déjà donné leur accord, selon une source gouvernementale. Mais certains résistent, craignant, en perdant le RSA, de voir disparaître l’échelon départemental.

L’instauration, enterrée pour l’instant, d’un revenu universel d’activité pourrait elle régler définitivement la question du financement du RSA? A suivre

<https://www.lagazettedescommunes.com/703590/le-rsa-fait-vaciller-les-finances-departementales/?abo=1>

### **Dépenses Covid : les adaptations comptables ne font pas recette**

L’AdCF a consulté ses adhérents sur leur intention d’appliquer les trois mesures d’adaptation du cadre comptable de la circulaire visant à retraiter les dépenses liées à la pandémie (étalement des charges pour lisser les efforts et les basculer en section d’investissement, création d’une



annexe budgétaire et la mesure exceptionnelle et temporaire de la reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement). En raison de leur mise en place tardive, peu de collectivités se sont emparés de ces adaptations et devraient donc financer les efforts de 2020 par leurs (éventuels) excédents.

<https://www.lagazettedescommunes.com/703968/depenses-covid-les-adaptations-comptables-n-e-font-pas-recette/?abo=1>

### 3) Réforme de la fiscalité

#### **Suppression de la taxe d'habitation : le dispositif de compensation présente des "limites"- Etude IPP**

Les compensations financières qui seront allouées aux communes à partir de l'an prochain dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale posent plusieurs questions. Dans une étude, l'Institut des politiques publiques s'interroge sur la viabilité des ajustements qui seront réalisés entre les communes surcompensées et les autres.

- Les communes surcompensées sont des communes en moyenne peu peuplées et à faible revenus de leurs résidents. Les communes sous-compensées sont au contraire des communes en moyenne plus peuplées, dont le pouvoir d'achat des résidents est globalement plus élevé.
- la suppression de la TH réduit de manière importante le niveau d'imposition des résidents non-propriétaires, bien qu'ils participent aux décisions publiques locales. Ceci peut avoir des implications importantes en termes de politiques publiques locales, et également réduire la transparence fiscale, en ouvrant la porte à davantage de répercussions de la taxe foncière sur les loyers.

<https://www.ipp.eu/actualites/rapport-ipp-27-suppression-taxe-d-habitation-et-reallocation-de-la-fiscalite-locale/>

#### **Baisse de la CVAE : le gouvernement rate sa cible**

Contrairement aux dires du gouvernement, la baisse des impôts de production à travers la réduction de 50% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) devrait favoriser majoritairement les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises selon les études d'impact du projet de loi de finances pour 2021.

<https://www.lagazettedescommunes.com/701650/baisse-de-la-cvae-le-gouvernement-rate-sa-cible/?abo=1>

#### **«Est-il sain de faire perdre le lien entre le contribuable et le territoire ?» - Entretien Luc Alain Vervisch**

Le directeur des études de La Banque postale, Luc Alain Vervisch, s'interroge sur les effets que pourraient avoir sur les ressources fiscales et les politiques publiques la suppression de la CVAE régionale et la diminution du foncier bâti des entreprises pour le bloc local



## Evolution de la fiscalité locale

La réforme de la taxe d'habitation ainsi que celle sur les impôts de production entraînent une modification de la structure fiscale locale : le poids de la fiscalité nationale partagée progresse par rapport à la fiscalité avec pouvoir de taux.

	2020	2021 et après
Fiscalité nationale partagée	15%	35%
Fiscalité avec pouvoir de taux	60%	43%
Autres recettes fiscales	25%	22%

<https://www.lagazettedescommunes.com/700782/est-il-sain-de-faire-perdre-le-lien-entre-le-contribuable-et-le-territoire/?abo=1>

### Centralisation de la TCFE : un levier fiscal en moins, une recette en plus

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit dans son article 13 une réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Une mutation qui sous couvert de simplification rogne à nouveau le levier fiscal local et limite les capacités d'intervention des collectivités

<https://www.lagazettedescommunes.com/700728/centralisation-de-la-tcfe-un-levier-fiscal-en-moins-une-recette-en-plus/>

## 4) Analyse, rapports et outils utiles

### COVID-19 : un "retour six ans en arrière" des finances locales pour Luc-Alain Vervisch

Après une année 2019 record à 39 milliards d'euros, l'épargne brute pourrait faire un plongeon de 18% en 2020 et retomber à 32 milliards d'euros, soit "presque l'équivalent du niveau de 2014 à cause de la crise sanitaire et économique". Cela à cause d'une hausse des dépenses de fonctionnement liées au COVID-19, particulièrement pour les EPCI et les régions qui ont soutenu financièrement le tissu économique local, mais également à des moindres recettes. Quant aux investissements, ils devraient dévisser, logiquement en raison du cycle électoral mais de façon plus forte encore en raison de l'élection tardive des exécutifs locaux qui a donné un coup de frein supplémentaire à l'investissement. La capacité de désendettement devrait quant à elle s'accroître : financé à hauteur de 38% par l'épargne brute, l'investissement nouveau devrait l'être à seulement 28% en 2020 (39% par les subventions/participations et 31% par l'emprunt nouveau). Passées les élections de 2022, les collectivités devraient être mises à contribution pour redresser un déficit public qui atteindrait 9% du PIB selon les estimations de Bercy.

<https://www.lagazettedescommunes.com/697724/covid-19-retour-6-ans-en-arriere-pour-les-finances-locales/>



### **Alerte sur le financement du contrat de présence postale**

L'Association des maires de France tire la sonnette d'alarme sur le financement du cinquième contrat de présence postale, signé en février dernier.

Le contrat de présence postale fixe les règles qui permettent à La Poste de contribuer à la mission d'aménagement et au développement du territoire, d'adapter son réseau de points de contact pour répondre aux besoins des populations desservies. C'est notamment ce contrat qui contribue à la mise en place des maisons France services.

Le fonds qui le finance pourrait perdre plus de cent millions par an sur 2021 et 2022 car il alimenté par un abattement de taxes locales dues par La Poste, dont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour l'essentiel. Un financement de 174 millions annuels est prévu. Or la réforme fiscale engagée devrait entraîner une diminution de ce montant à hauteur de 65 millions d'euros en 2021 et en 2022,

<https://www.lagazettedescommunes.com/704161/alerte-sur-le-financement-du-contrat-de-presence-postale/?abo=1>

### **La réforme de la DGF intercommunale est contraire à la Constitution**

Dans sa décision du 15 octobre, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution la réforme de la dotation des intercommunalités, opérée par l'article 250 de la loi de finances pour 2019 dans sa version initiale. En cause, le mode de calcul du prélèvement de l'Etat. Mais cette décision ne remet pas en cause les prélèvements déjà opérés.

<https://www.lagazettedescommunes.com/701360/la-reforme-de-la-dgf-intercommunale-est-contraire-a-la-constitution/?abo=1>